



# FORMATION CONTINUE



## RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITATION

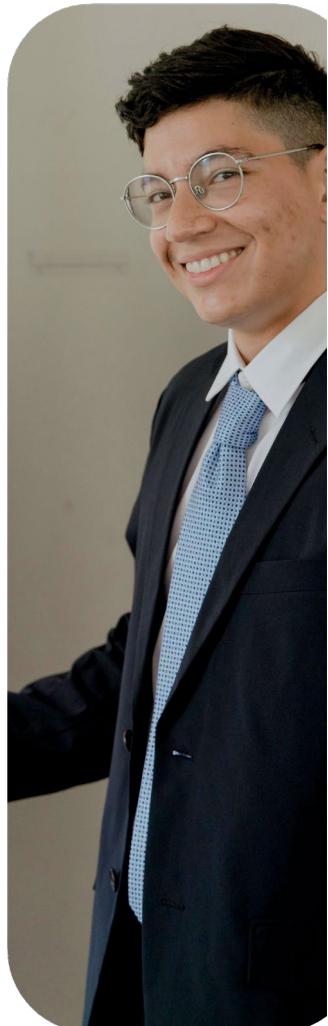
Le renouvellement du Permis d'Exploitation (PE) est essentiel pour les exploitants souhaitant continuer à exercer légalement des activités de vente d'alcool dans leur établissement. Cette formation permet aux responsables de se mettre à jour sur les évolutions législatives et réglementaires en matière de vente d'alcool, tout en réaffirmant les bonnes pratiques à adopter pour garantir la sécurité des consommateurs et la conformité avec la loi.

### Informations pratiques

- Objectifs : Permettre aux débitants de boissons ayant obtenu leur permis d'exploitation il y a 10 ans de mettre à jour leurs connaissances prévue au 7ème alinéa de l'article L.3332-1-1 en vue du renouvellement de leur permis d'exploitation pour une période de dix années
- Prérequis : Toute personne ayant obtenu un Permis d'exploitation il y a 10 ans et souhaitant continuer d'exploiter un établissement C.H.R.D
- Aptitudes : Connaitre les mises à jour en matière de réglementation liée à l'exploitation d'un débit de boisson
- Durée : 1 jour (8 heures)
- Délai d'accès : 72 heures
- Méthodes mobilisées : Support de cours, échanges, tours de table, mises en situation. Conseils concrets et individuels
- Modalités d'évaluation : Quiz en fin de formation
- Tarif inter-entreprise : 300 € / participant
- Tarif intra-entreprise : à partir de 1200 € / jour

### Compétences développées

- Appliquer le cadre législatif et réglementaire au sein de son établissement
- Faire évoluer ses pratiques aux vues des nouvelles conditions et obligations parues depuis les 10 dernières années
- Accessibilité : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques avant le début de la formation si vous êtes en situation de handicap. Nous nous efforcerons d'y répondre au mieux.



### Votre Contact



05.58.05.44.81

formation@landes.cci.fr



# DÉTAILS DE LA FORMATION

## Programme indicatif

### **Thème : Mise à jour des connaissances concernant :**

- Les conditions d'exploitation d'une licence de débit de boissons (liées à la personne, liées à la licence)
- Les obligations d'exploitation liées à l'établissement en matière de prévention et de protection de la santé publique ainsi qu'en matière de prévention et de protection de l'ordre public
- Notamment rappel des mises à jour des affichages obligatoires